

N'oubliez pas

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **49 (1961)**

Heft 13

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1436

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

ORGANE OFFICIEL DES INFORMATIONS DE L'ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

18 novembre 1961 - N° 13

49^e année



Une expérience vécue avec humour

Conseillère communale depuis dix mois

Depuis le 1er février 1959, les Vaudoises ont le droit de voter et d'être éligibles. Pour commémorer cet anniversaire, le 1er février 1960, je me suis rendue à Nyon, avec quelques dames, à une séance du Conseil communal. Conseil qui est le pouvoir législatif des communes vaudoises.

Premières impressions

Très timidement, nous avons gagné les tribunes. C'était la première séance de l'année et le nouveau président fit un beau discours. Eh bien, je vais vous avouer franchement que c'est la seule chose que j'ai vraiment comprise de toute la soirée. Plus l'heure avançait, plus le banc sur lequel j'étais assise, me paraissait dur et inconfortable.

Voici ce qui m'a le plus étonnée à cette première séance : le président annonçait un objet de l'ordre du jour, il demandait à un des messieurs présents, qu'il nommait rapporteur, de bien vouloir s'avancer. Il disait : « le rapporteur a la parole ». Le dit rapporteur lisait avec plus ou moins d'aisance un papier. Le président ouvrait ensuite une discussion, presque jamais utilisée, puis l'assemblée votait. Et le manège reprenait avec l'objet suivant.

Le Conseil me paraissait être une machine à voter et il me semblait avoir affaire à des pantins levant un bras sur commande. Ma première impression fut donc nettement défavorable et pourtant, lorsqu'à la sortie quel'un me dit : « C'était très intéressant, n'est-ce pas ? » Hypocritement, j'ai répondu : « Très intéressant ! »

La deuxième fois que je suis allée en auditrice au Conseil communal, je fus encore plus étonnée que la première fois, car il me sembla que les objets de l'ordre du jour étaient les mêmes qu'à la séance précédente.

Il a fallu qu'un concours de circonstances me fasse élire membre de ce Conseil pour qu'enfin je comprenne ce qui s'y passe. Ce qui m'avait échappé, c'était tout le travail accompli par les commissions et qu'un spectateur ne soupçonne pas. J'ignorais que des conseillers s'étaient réunis, avaient étudié le problème en question, l'avaient peut-être modifié ou complété, que le rapporteur ne pro-

posait au Conseil que des choses acceptables ou, au contraire, proposait de rejeter ce qui ne l'était pas, d'où la gymnastique des bras levés sur commande.

Ensuite j'appris que la Municipalité, qui est le Conseil exécutif, donnait un préavis, lequel était inscrit comme tel à l'ordre du jour, le même objet étant repris la séance suivante après le travail de la commission chargée de l'étudier, ce qui me fit comprendre que les mêmes choses soient reprises au cours de trois séances, si l'on tient compte encore de la lecture du procès-verbal.

Si je vous ai raconté mes débuts ardues en matière de politique, c'est pour répondre à des phrases comme celle-ci, qu'on entend souvent : « Cela m'intéresserait bien, mais je n'y comprends rien. » Consolerez-vous, chères citoyennes, j'ai eu la chance d'avoir reçu des leçons d'instruction civique à l'école, et plus tard, une formation sociale. Eh bien ! malgré cela, au début, je n'ai rien compris. J'étais placée dans la position de celui à qui l'on a appris à nager en eau calme et que l'on jette en mer dans des vagues de trois mètres de haut.

Que peut faire une femme dans un Conseil de ville ?

Exactement le même travail qu'un homme. La femme, à mon point de vue, est apte à discuter de tous les problèmes. Bien sûr, elle ne les verra pas toujours de la même façon que l'homme, mais cela n'est pas un mal.

Je citerai comme exemple la réfection d'un trottoir. La femme qui a dû, au moins une fois dans sa vie, descendre d'un trottoir avec une poussette d'enfant, sait que la hauteur de la bordure du trottoir a une importance pour ce genre d'exercice. Si elle porte des talons hauts, elle saura faire la différence entre l'asphalte qui forme un beau tapis bien plat et le goudronnage recouvert de gravillon. L'homme chaussé de bons souliers n'attachera pas la même importance au sol sur lequel il marche.

Les problèmes de logement à loyer modéré, d'ouverture et de fermeture des magasins, d'entretien des parcs, sont autant de sujets facilement accessibles aux femmes.

A mon avis, il n'y a que les écervelées qui soient indésirables. Toutes les autres peuvent apporter un élément constructif dans les Conseils du pays.

Depuis 10 mois que je porte le titre de conseillère communale, j'ai observé bien des choses qui m'échappaient auparavant.

Dans une séance, par exemple, un conseiller interpellera la Municipalité pour savoir si le règlement communal pouvait obliger un propriétaire à faucher l'herbe qui pousse sur la banquette bordant sa propriété. La Municipalité répondit : « Non, on ne peut rien faire ».

Mais prenons le cas contraire du propriétaire qui nettoie la banquette avec un rablais ; la Municipalité lui donne l'ordre de ressemer l'herbe qu'il a enlevée. Comprendra qui pourra !

Un jour, une vieille dame m'accoste. « Vous savez on m'a volé mon banc ». Par politesse, je questionne : « Où était-il votre banc ? Devant votre maison ? » — « Mais non, il était dans le jardin public, vers la gare » — « Ah oui, et qui vous l'a volé ? » — « Les chauffeurs de taxi, vous vous rendez compte, comme s'ils ne pouvaient pas s'asseoir dans leur voiture pour attendre les clients. C'est une honte ».

Que fallait-il faire ? J'ai demandé au municipal chargé de ce dicastère s'il restait quelque part des bancs inemployés, puis je n'y ai plus pensé. L'autre jour, la vieille dame rayonnante m'a annoncé : « Vous savez, on m'en a remis des bancs. »

Pour travailler utilement dans un conseil, il faut, bien sûr, ne pas avoir peur de donner son opinion, mais il ne faut pas non plus vouloir à tout prix dire quelque chose sur tous les sujets (il y a déjà trop de personnes qui demandent la parole pour répéter ce que l'orateur précédent vient de dire). Les femmes timides ont toujours la ressource de prendre un porte-parole parmi les membres de leur parti, car il est souvent plus facile de s'exprimer devant un petit groupe que devant les membres du Conseil.

Les femmes se sont beaucoup dépensées pour revendiquer les droits civiques : il serait vraiment regrettable que tout ce travail soit suivi par l'abstentionnisme de la gent féminine. A Nyon, j'ai fait beaucoup de démarches pour trouver des femmes prêtes à accepter de se laisser porter sur la liste de mon parti pour les dernières élections communales. Jusqu'au moment où j'écris ces lignes, je n'ai pas obtenu gain de cause, chacune se défilant par toutes sortes de bons arguments : Pas le temps — trop jeune — trop vieille — pas capable — à croire que moi, je serais presque un phénomène d'avoir accepté d'être conseillère !

Gabrielle Dammond

Sommaire

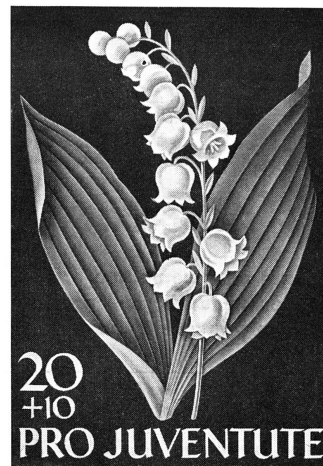
- Page 4 : A Bucarest : La condition de la femme dans le droit de la famille.
- Page 5 : L'activité sportive des femmes.
- Page 6 : La protection civile.

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendar
La Conversion (Vd)
Tél. (021) 28 28 09

Administration :
Mlle H. Zwahlen
8, rue Pradier, Genève
Tél. (022) 32 47 57

Publicité :
Annonces Suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. I. 11791



N'oubliez pas

Toc toc, qui est là ?
Des enfants emmitoufflés des pieds à la tête, le nez rougi par la bise, mais le regard joyeux. Ils tiennent une enveloppe à la main et disent :
— Nous passons pour la vente de Pro Juventute.

Alors, on les fait entrer, on choisit timbres et cartes (le plus possible, chacun selon ses moyens), on glisse dans leur main un biscuit ou deux carrés de chocolat et on les laisse repartir.

Vers la fin de l'année, il suffit de voir un groupe d'enfants pleins de bonne volonté pour se sentir tout attendris ; on voit bien, à cette mollesse du cœur, que Noël approche. Mais le fait que des enfants collectent, après l'école, sous la pluie, le vent, et dans le froid, pour d'autres enfants moins favorisés qu'eux nous touchent extrêmement car nous savons bien, nous les adultes, que les yeux de tous les enfants ne brillent pas, à Noël. Dans notre pays aussi, il y a des petits qui ont besoin de plus de lumière, des adolescents, enfin, qui, au seuil de la vie professionnelle, méritent la sollicitude éclairée de ceux qui sont maintenant des hommes, mais qui furent — ne l'oublions pas — ce nourrisson, cet écolier, ce jeune homme.

Or, si nous examinons les dépenses des 190 districts de la Fondation Pro Juventute pour des buts d'aide à la jeunesse du 1er avril 1960 au 1er avril 1961, nous trouvons que presque 650 000 francs ont été dépensés pour la mère et le petit enfant, 1 500 000 francs pour l'écolier, 501 000 francs environ pour l'adolescent et 1 00 000 pour divers âges (enfants asthmatiques et tuberculeux, infirmes, aide complémentaire aux survivants, Œuvre des enfants de la grand-route). Enfin, l'encouragement des loisirs, problème bien actuel, a bénéficié d'une somme de près de 248 000 francs.

Est-il rien de plus éloquent que les chiffres ? Lorsqu'on vous demandera votre modeste part que représente l'achat de timbres (seule la surtaxe revient à la Fondation !) et de cartes, pensez à ces sommes considérables. Permettez à la Fondation Pro Juventute de poursuivre sa route presque cinquantenaire.

Merci d'avance !



A nos abonnés

Nos abonnés trouveront, dans ce numéro déjà, un bulletin de versement destiné à leur faciliter le paiement de leur abonnement 1962 (7 fr. suppléments compris) et à leur éviter l'embarras de décembre des offices postaux.

Ce bulletin ne concerne pas, cela va sans dire, les personnes dont l'abonnement ne se termine pas le 31 décembre ou celles qui auraient déjà payé leur abonnement 1962.

Merci d'avance à tous les abonnés qui, en versant directement le montant de l'abonnement, nous évitent le grand travail des remboursements.

Ne nous oubliez pas ! Nous avons besoin de votre fidélité.

L'administratrice

Extrait vitamineux

Bévita

pour assaisonner et tartiner

Levure vitamineuse

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines



Ecole pédagogique privée

FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

- PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous